



# Assemblée générale

Distr. générale  
22 février 2024  
Français  
Original : anglais

## Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Sous-Comité juridique

Soixante-troisième session

Vienne, 15-26 avril 2024

Point 5 de l'ordre du jour provisoire\*

**Informations concernant les activités des organisations  
intergouvernementales et non gouvernementales internationales  
dans le domaine du droit de l'espace**

## Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace

Note du Secrétariat

### Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	2
II. Réponses reçues d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales . . . . .	2
Centre régional de télédétection des États de l'Afrique du Nord . . . . .	2
Institut ibéro-américain du droit aéronautique et de l'espace et de l'aviation commerciale . . . . .	4
Open Lunar Foundation . . . . .	5
Organisation internationale de télécommunications spatiales (Interspoutnik) . . . . .	4
Union astronomique internationale . . . . .	9
Université internationale de l'espace . . . . .	11

\* A/AC.105/C.2/L.326.



## I. Introduction

1. Le présent document a été établi par le Secrétariat à partir d'informations reçues d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales.

## II. Réponses reçues d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales

### Centre régional de télédétection des États de l'Afrique du Nord

[Original : anglais]  
[16 décembre 2023]

Le Centre régional de télédétection des États de l'Afrique du Nord (CRTEAN) est une organisation régionale basée en Tunisie qui regroupe des pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Afin d'améliorer les politiques des États membres en matière d'activités spatiales, y compris la télédétection, et de favoriser la coordination et la coopération entre eux, conformément à l'article 2 de sa Loi fondamentale, le CRTEAN a œuvré au développement des outils nécessaires à la mise en œuvre de ces politiques, principalement des outils législatifs. Le Centre accorde une grande attention au cadre juridique et législatif règlementant son activité. Ce cadre pose des fondements et des règles, détermine les méthodes et conditions d'application, et régit les relations et les responsabilités résultant de sa pratique, ainsi que les différents aspects y relatifs.

De ce point de vue, et depuis qu'il lui est apparu clairement qu'il n'existait pas de base juridique encadrant les activités spatiales dans la majorité de ses États membres, le Centre a veillé à ce que l'objectif principal de son activité juridique au cours des dernières années consiste à établir le cadre approprié pour une telle réglementation au niveau des États membres, tout en veillant à la compatibilité et à la cohérence avec les législations nationales. Cela contribuerait à la coordination des politiques des États et renforcerait la coopération. Les organisations internationales et régionales spécialisées ont prouvé que la cohérence et l'harmonie dans la législation nationale de leurs États membres contribuait à renforcer la coopération et la coordination.

C'est la raison pour laquelle, au cours des cinq dernières années, le CRTEAN a tenu à organiser de nombreuses réunions et ateliers qui ont permis d'élaborer le meilleur moyen d'atteindre cet objectif : un document législatif destiné à réglementer les activités spatiales. Ce document constituerait une loi type destinée à guider les États membres dans l'élaboration de leur législation nationale.

Cela permettrait d'harmoniser les systèmes de droit de l'espace des États membres du Centre, de renforcer leur coopération dans le domaine des activités spatiales et de soutenir l'échange de connaissances spécialisées techniques et législatives dans ce domaine. En outre, ces États pourraient économiser des efforts, du temps et de l'argent dans la préparation de leurs législations nationales.

Le CRTEAN a œuvré ces dernières années en vue d'atteindre cet objectif. Pour débattre de l'importance de préparer une loi réglementant les activités spatiales, le Centre a organisé une réunion d'experts arabes à Khartoum, du 31 mai au 1<sup>er</sup> juin 2015, au cours de laquelle 12 documents et interventions ont été présentés et examinés et quatre tables rondes ont été organisées sur des thèmes relatifs à la législation internationale et nationale et aux aspects techniques pertinents.

La réunion s'est conclue par un accord sur la nécessité, tant sur le plan législatif que pratique, de mettre en œuvre le projet de rédaction d'une loi type pour réglementer les activités spatiales. La loi type servirait à guider les États membres dans l'élaboration de leur législation nationale. Le CRTEAN a été chargé de superviser et coordonner la mise en œuvre de ce projet.

Dans le même contexte, le 11 décembre 2016, une réunion d'experts du droit de l'espace des États membres s'est tenue au Caire, où les composantes du projet proposé, son plan général de mise en œuvre et son coût financier ont été présentés et examinés.

Fin 2017, pour donner suite aux directives du Conseil d'administration du CRTEAN, un groupe de travail composé de juristes et de spécialistes du droit de l'espace des États membres a été constitué dans le but de préparer le projet susmentionné.

Après avoir établi les bases et les fondements de ce projet, son programme de travail et les étapes de sa mise en œuvre, l'équipe de travail a tenu de nombreuses réunions pendant deux ans, jusqu'à l'achèvement du projet de loi. En août 2019, une réunion d'experts juridiques des États membres s'est tenue en Tunisie, au cours de laquelle la version préliminaire a été examinée. Les travaux, qui ont permis d'enrichir le projet grâce à de nombreuses révisions et modifications, se sont achevés par l'approbation du projet de loi sur la réglementation des activités spatiales dans les États membres, destiné à servir de modèle pour guider les États membres lors de l'élaboration de leurs lois nationales.

La loi type comprend les dispositions de base nécessaires à la réglementation des activités spatiales, sans aborder les textes détaillés ou exécutifs qui s'y rapportent, car ces dispositions détaillées sont principalement de nature locale et généralement incluses dans un texte de rang inférieur dans la hiérarchie législative, afin qu'elles soient faciles à modifier. En février 2020, le groupe de travail a donc rédigé un règlement exécutif qui comprend les dispositions détaillées mentionnées dans la loi type destinée à réglementer les activités spatiales, afin d'élaborer des documents d'orientation qui complètent la loi susmentionnée et contribuent à faciliter le fonctionnement de ses mécanismes d'application et à assurer la compatibilité avec les systèmes législatifs des États concernés.

Afin de clarifier cet important travail et de mieux en faire comprendre l'ampleur et le contexte, le Centre a demandé au groupe de travail de préparer un mémorandum expliquant le contenu de la loi type et mettant en avant les diverses considérations qui ont présidé à son élaboration ainsi que l'objectif ou le contexte de ses dispositions et exigences, l'objectif étant de clarifier les intentions des législateurs, le champ d'application des dispositions et leur relation entre elles et avec d'autres législations apparentées. Cela facilitera la compréhension et la mise en œuvre des articles et des dispositions de la loi.

En ce qui concerne la formation et le renforcement des capacités des spécialistes des États membres, le CRTEAN a organisé trois ateliers de formation pour les personnes intéressées et expertes des pays de la région. Les ateliers se sont tenus au Soudan, en Égypte et en Tunisie et ont bénéficié d'une large participation.

Le CRTEAN a également participé à la présentation des résultats obtenus en matière de droit de l'espace à la troisième Conférence et exposition internationales sur les sciences et techniques géospatiales avancées, qui s'est tenue en 2022 (TeanGeo 2022), et consacra une session complète à ce sujet lors de la quatrième Conférence internationale (TeanGeo 2024).

## Institut ibéro-américain du droit aéronautique et de l'espace et de l'aviation commerciale

[Original : anglais]  
[12 janvier 2024]

L'Institut ibéro-américain du droit aéronautique et de l'espace et de l'aviation commerciale a pour mission de contribuer à la collaboration dans ces domaines du droit et de les faire mieux connaître en proposant des activités de formation et de recherche, en encourageant l'étude des aspects juridiques et techniques propres à la région et en réunissant des juristes, des techniciens et des compagnies aériennes des États ibéro-américains.

Depuis le précédent rapport, les principales activités de l'Institut ont été les suivantes :

a) La fin des cours de la quatrième promotion et la rentrée de la cinquième promotion du cursus universitaire diplômant de troisième cycle intitulé « Spécialiste du droit aérien et du droit de l'espace ». En octobre 2023, une nouvelle promotion a débuté les cours, avec des étudiantes et étudiants de haut niveau de différentes nationalités [Bolivie (État pluridisciplinaire de), Chili, Colombie, Espagne, Guatemala, Mexique, Paraguay, République dominicaine, Ukraine, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du)] ;

b) La publication du livre *Estudios sobre Derecho Aeronáutico y Espacial* (Études sur le droit aérien et le droit de l'espace) volume III, qui rassemble les travaux les plus remarquables des étudiantes et étudiants du cursus susmentionné ;

c) La quarante-septième Conférence ibéro-américaine sur le droit aéronautique et le droit de l'espace et l'aviation commerciale, tenue à l'Université nationale d'Asunción en 2022. Au cours de la conférence, les questions suivantes ont été présentées et débattues : « Protection du patrimoine culturel spatial », par le Président de l'Institut, Santiago Ripol Carulla, et « Règlement des différends en droit de l'espace », par Alejandro de Fuentes. Ces réunions comptent parmi les événements universitaires et scientifiques les plus importants organisés par l'Institut, dont le siège est établi dans l'un des pays de sa zone d'activité. Les conférences sont données par des experts judiciaires et universitaires renommés dans le domaine du droit aéronautique, du droit de l'espace et du droit de l'aviation commerciale ;

d) La présentation du livre *Los derechos culturales y el espacio ultraterrestre* (Les droits culturels et l'espace extra-atmosphérique) (24 janvier 2023, Espagne), écrit par Santiago Ripol Carulla et Elvira Prado Alegre, et présenté par Juan Manuel de Faramiñán. La présentation, qui peut être diffusée, est disponible sur YouTube à l'adresse suivante : [www.youtube.com/watch?v=l6PzNFAKvG8&t=231s](http://www.youtube.com/watch?v=l6PzNFAKvG8&t=231s) ;

e) À l'occasion de la Journée internationale de la Lune 2023, le Secrétaire général de l'Institut, Pablo Navasqués, a lancé la Journée internationale de la Lune en Espagne lors d'un événement en ligne organisé par l'organisation internationale Moon Village Association (voir <https://derechoaeroespacial.org/newsletter-not20>) ;

f) L'organisation et la tenue de la conférence sur l'importance des essais et des mesures pour la certification des systèmes de vol spatiaux, par George A. Salazar (voir [www.youtube.com/watch?v=UUbPOHNqAXU](http://www.youtube.com/watch?v=UUbPOHNqAXU)).

## Open Lunar Foundation

[Original : anglais]

[16 janvier 2024]

L'Open Lunar Foundation est une organisation internationale à but non lucratif qui se consacre à la promotion d'une présence viable et pacifique sur la Lune au profit de l'humanité tout entière. Elle travaille au confluent de la technologie et de la politique, en mettant l'accent sur la création intentionnelle de précédents. Depuis plus de cinq ans, l'Open Lunar Foundation se concentre sur la recherche et le développement d'infrastructures permettant d'apporter des solutions positives dans la perspective d'un avenir sur la Lune. La Fondation a organisé des ateliers, développé, financé et mis en place directement des initiatives expérimentales à l'appui de cet objectif. Parmi les exemples, citons la conception de capsules d'alunissage en source ouverte, la construction d'un bâtiment lunaire accessible, l'organisation de dialogues politiques informels et l'élaboration du *Lunar Policy Handbook* (Manuel sur les grandes orientations relatives à la Lune), qui donne un aperçu des points de vue d'expertes et d'experts sur la politique lunaire actuelle.

L'Open Lunar Foundation cherche à avoir une influence au sein de la communauté lunaire en soutenant l'élaboration de projets et d'initiatives. L'un de ces projets, le Registry of Lunar Objects and Activities (Registre des objets et activités lunaires) (voir [www.openlunar.org/research/bright-moon-whitepaper](http://www.openlunar.org/research/bright-moon-whitepaper)), est passé des premiers stades de la recherche à une proposition de développement par les scientifiques de la Fondation en 2023.

Il s'agit d'un projet visant à documenter et à suivre les objets et les activités sur et autour de la Lune. Son objectif est d'améliorer la transparence, la coordination et la gestion responsable de l'exploration de la Lune et du développement des activités lunaires en tenant un registre complet et accessible. Il complète et appuie le Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique tenu par l'ONU.

Ces travaux ont débouché sur une démonstration technique d'un prototype de registre, une consultation des parties prenantes, une feuille de route pour le développement et un examen approfondi des options opérationnelles, y compris les implications juridiques et politiques d'un tel registre.

La Lunar Policy Platform (Plateforme des politiques lunaires), une initiative soutenue et financée par l'Open Lunar Foundation, a publié ses premiers résultats – le rapport sur les priorités des politiques lunaires et les politiques lunaires en dix points – au Forum de Paris sur la paix, synthétisant plus de 40 entretiens avec des parties prenantes et jetant les bases d'une exploration plus en profondeur des sujets clés liés aux politiques lunaires. Le rapport peut être consulté à l'adresse suivante : <https://lunarpolicyplatform.org/policypriorities>.

Ce rapport recense les domaines prioritaires à prendre en compte par les décisionnaires politiques qui souhaitent faire progresser un développement lunaire viable. Il se compose de deux sections : la première porte sur la Lunar Policy Platform et sa raison d'être, tandis que la seconde présente dix priorités pour le développement lunaire et divers outils politiques à l'usage des parties prenantes. Une annexe comprend le plan de travail de la plateforme des politiques lunaires et un projet de liste de dix priorités applicables aux politiques lunaires.

Le Breaking Ground Trust (Fonds d'innovation), une initiative de l'Open Lunar Foundation visant à élaborer des projets de politiques de gestion des ressources lunaires viables, légales et multilatérales, a examiné le lien entre zones de sécurité et ressources lunaires ; continué à plaider en faveur d'approches innovantes et alternatives de la gestion des ressources ; et accueilli de nouveaux membres au sein de son comité de gestion. L'équipe « Breaking Ground » a publié un article intitulé « Safety zones for sustainability on the Moon: the example of the Breaking Ground

Trust » (Zones de sécurité au service de la viabilité sur la Lune : l'exemple du Breaking Ground Trust) dans l'*Air and Space Law Journal* en avril 2023<sup>1</sup>.

En 2023, l'Open Lunar Foundation a également investi dans un programme d'affiliation afin de reconnaître officiellement et de prendre systématiquement en compte les avis de spécialistes représentant divers courants de pensée. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une culture de recherche pluridisciplinaire, avec la participation d'experts et de chercheurs dans des domaines tels que l'ingénierie aérospatiale, la politique internationale, le droit autochtone, les politiques ou encore la création de communautés multipartites. Les affiliés conseillent l'Open Lunar Foundation en ce qui concerne l'évaluation des projets, l'investissement organisationnel et ses résultats, les projets de recherche et leur évaluation, ainsi que la participation au niveau local.

En 2023, l'Open Lunar Foundation a recueilli plus de 30 idées novatrices formulées par un groupe de divers experts qui soutiennent son projet d'une présence pacifique sur la Lune. Chaque idée a été évaluée avec diligence en fonction des critères de résultat de la Fondation, en collaboration avec plus de 25 experts en la matière. Les domaines de recherche qui en découlent vont des zones de sécurité aux pistes d'alunissage. Ces domaines seront au cœur de la prochaine campagne d'octroi de bourses de la Fondation en 2024. Par conséquent, les domaines de recherche choisis pour l'octroi de bourses en 2024 comprennent une enquête sur les normes d'alimentation électriques sur la Lune, l'établissement d'un registre des accidents et des problèmes, la construction de pistes d'alunissage coopératives, un examen des charges utiles lunaires et une évaluation du fossé technologique. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante : [www.openlunar.org/blog/upcoming-research-areas](http://www.openlunar.org/blog/upcoming-research-areas).

En mars 2023, l'Open Lunar Foundation, la Secure World Foundation, le Space Generation Advisory Council et For All Moonkind ont lancé le *Lunar Policy Handbook* à l'occasion d'une manifestation parallèle organisée pendant la soixante-deuxième session du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Le manuel donne un aperçu des principes juridiques et politiques en vigueur concernant l'exploration et l'utilisation de la Lune, et présente un examen détaillé des principales questions politiques soulevées par les différents types d'activités lunaires. Son lancement a été un succès et le manuel est considéré comme un ouvrage important dans le domaine des politiques lunaires.

En 2023, l'Open Lunar Foundation a également collaboré étroitement avec la communauté spatiale mondiale dans le cadre de diverses plateformes, dans le cadre de sa mission visant à comprendre et à contribuer à l'établissement d'une présence pacifique sur la Lune. En début d'année, elle a participé à la conférence sur l'avenir de l'espace de l'Interplanetary Initiative de l'Université d'État d'Arizona. En mars, des représentants de la Fondation sont intervenus à la session du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique auprès duquel elle a le statut d'observateur. En octobre, la Fondation a participé au Congrès international d'astronautique à Bakou, où elle a présenté son concept de registre. Elle a également eu l'honneur d'être invitée à la réunion de l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique à Lima, où elle a présenté une vue d'ensemble des grandes orientations relatives à la Lune et des possibilités de dialogue collaboratif. En outre, un membre de la Fondation a prononcé un discours à la conférence Spaceport Norway sur l'importance de la licence sociale dans le contexte du développement lunaire. La Fondation a également participé au Forum de Paris sur la paix, où elle a soutenu le lancement du rapport de la Lunar Policy Platform, qui présente une synthèse des travaux intensifs menés sur les priorités de la politique lunaire.

---

<sup>1</sup> Voir <https://kluwerlawonline.com/journalarticle/Air+and+Space+Law/48.SI/AILA2023038>.

## Organisation internationale de télécommunications spatiales (Interspoutnik)

[Original : anglais]  
[11 décembre 2023]

Créée en 1971, l'Organisation internationale de télécommunications spatiales (Interspoutnik) est une organisation intergouvernementale de télécommunications par satellite chargée d'assurer la coopération et la coordination des activités de conception, d'établissement, d'exploitation et de développement du système de communication par satellite. Interspoutnik réunit les gouvernements de ses États membres et les organisations nationales de télécommunications désignées par les États membres comme signataires.

### 1. Activités impliquant les membres et les signataires

Interspoutnik encourage l'échange de données d'expérience et le renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace, en coopération avec ses membres et signataires. Afin de créer un espace commun d'information, Interspoutnik partage régulièrement avec ses membres et signataires des analyses sur l'état actuel et les perspectives de développement des activités spatiales, en accordant une attention particulière à l'utilisation des applications satellitaires. En juin 2023, Interspoutnik a tenu sa conférence annuelle « NatSatTel », consacrée au développement des systèmes de communication par satellite et à leur réglementation dans les États membres d'Interspoutnik. Lors de l'une des tables rondes de la conférence, de jeunes professionnels des États membres d'Interspoutnik ont débattu du rôle de la jeunesse dans la numérisation de l'économie mondiale et la réduction de la fracture numérique.

Dans le but d'élargir le vivier de talents dans les États membres et de soutenir la jeunesse, Interspoutnik a invité de jeunes professionnels de ses membres et signataires à assister au Congrès international d'astronautique qui s'est tenu à Bakou en octobre 2023. Le Congrès était coorganisé par l'Agence spatiale d'Azerbaïdjan (Azercosmos), qui représente l'Azerbaïdjan au sein d'Interspoutnik. Grâce au financement d'Interspoutnik, des jeunes professionnels d'un tiers de ses États membres ont pu participer au congrès.

Interspoutnik a également accordé une aide financière à de jeunes professionnels de ses États membres en parrainant leur participation à la Conférence mondiale des radiocommunications de l'Union internationale des télécommunications (UIT), qui s'est tenue en novembre et décembre 2023. En plus de sa propre contribution sur les différents points de l'ordre du jour de la conférence, Interspoutnik a eu le plaisir de contribuer à la participation des jeunes professionnels aux travaux de ce grand forum international.

Une autre initiative de renforcement des capacités d'Interspoutnik consiste à offrir à de jeunes professionnels de ses États membres la possibilité d'effectuer un stage dans son service juridique international afin qu'ils puissent acquérir des connaissances utiles et une expérience pratique dans le domaine du droit de l'espace et des communications spatiales. En 2023, Interspoutnik a encadré trois stagiaires, dont son premier stagiaire du Turkménistan qui a consacré sa thèse au maintien de l'espace extra-atmosphérique en tant qu'environnement pacifique. Un autre stagiaire a soutenu avec succès, sous la supervision d'Interspoutnik, une thèse sur les perspectives de réglementation juridique internationale des activités liées aux ressources spatiales. La thèse fait fond sur les informations auxquelles l'étudiant a pu accéder grâce au statut d'observateur permanent auprès du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique octroyé à Interspoutnik. En 2023, afin de susciter un intérêt pour le droit de l'espace auprès des plus jeunes, Interspoutnik a accueilli, pour la première fois, un stagiaire de l'enseignement secondaire. Cette pratique s'est avérée fructueuse et sera poursuivie.



## **2. Activités impliquant d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales**

Interspoutnik poursuit ses efforts pour renforcer la coopération avec le système des Nations Unies, y compris les agences spécialisées et les autres organismes, dans le domaine des technologies de l'information et de la communication et des activités spatiales.

En 2023, Interspoutnik a participé à un cycle complet de sessions du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses sous-comités. Interspoutnik a également participé à une série d'événements spéciaux organisés par le Bureau des affaires spatiales du Secrétariat sur la viabilité à long terme des activités spatiales, et fait part de ses suggestions sur l'ordre du jour de l'atelier du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales.

Soutenant les initiatives thématiques de l'Assemblée générale, en 2023, Interspoutnik a participé aux réunions du groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable, convoquées par l'Assemblée générale, et a été représentée à la neuvième édition du Sommet de la science au moment de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale, lors d'une session consacrée aux considérations juridiques et éthiques liées à l'espace, à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable.

Dans le cadre de sa coopération avec l'UIT, Interspoutnik a contribué à l'atelier intitulé « L'UIT au service de l'espace », organisé par le Secteur des radiocommunications de l'UIT en juin 2023, et plus particulièrement à la session consacrée à l'échange de données d'expérience par les régulateurs nationaux. Pour permettre une participation plus large et un échange de vues véritablement international, Interspoutnik a apporté son soutien aux services d'interprétation dans les six langues officielles de l'UIT.

En tant que membre de la Fédération internationale d'astronautique, Interspoutnik a participé au Congrès international d'astronautique susmentionné en octobre 2023. Dans le cadre du programme du Congrès, Interspoutnik a présenté un document concernant la réglementation internationale des grandes constellations de satellites.

## **3. Activités impliquant le monde universitaire et l'industrie**

Dans le cadre de ses mesures de renforcement des capacités en matière de droit de l'espace, Interspoutnik coopère avec des universités.

En 2023, l'organisation a notamment : donné un cours sur le droit international de l'espace et le droit des télécommunications à l'Université de Saint-Pétersbourg ; donné une conférence à l'invitation de l'Université McGill, dans le cadre de son cours de droit de l'espace stratégique, sur le régime de l'UIT applicable aux communications spatiales ; et contribué aux cours d'été sur l'espace organisé par l'Institut de recherche spatiale de l'Académie russe des sciences en donnant une conférence sur les problèmes et les tendances de développement en matière de droit international de l'espace. Avec l'appui logistique d'Interspoutnik, le Congrès annuel sur le droit international public organisé par l'Université de Russie de l'amitié des peuples (URAP) a tenu une session spéciale sur le droit international de l'espace au cours de laquelle les participantes et participants ont pu échanger leurs vues sur des questions juridiques d'actualité liées à l'exploration et à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Dans le cadre de la coopération avec l'URAP, Interspoutnik a également participé à la semaine de l'espace de l'université, organisée dans le cadre de la Semaine mondiale de l'espace.



En février 2023, Interspoutnik a également participé à un atelier sur les risques des rentrées incontrôlées de débris spatiaux pour les aéronefs, organisé par l'Outer Space Institute, le McGill Institute of Air and Space Law et l'Association internationale pour la promotion de la sécurité spatiale. L'atelier a débouché à l'adoption des Recommandations de Montréal sur la sécurité aérienne et les rentrées d'objets spatiaux non contrôlés.

En tant qu'organisation intergouvernementale exploitant son propre système satellitaire, Interspoutnik est membre de l'Association mondiale des opérateurs de satellites. À ce titre, elle a apporté son soutien au Code de conduite sur la viabilité de l'espace de l'Association mondiale des opérateurs de satellites, publié en novembre 2023, qui vise à promouvoir les pratiques relatives à la viabilité de l'espace dans l'industrie. Interspoutnik a été l'une des premières organisations à signer la déclaration sur les débris spatiaux élaborée sous les auspices du Global Future Council on Space du Forum économique mondial en octobre 2021.

## **Union astronomique internationale**

[Original : anglais]  
[15 janvier 2024]

### **Les observations astronomiques sont une forme d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique**

Le Centre pour la protection du ciel sombre et silencieux de l'Union astronomique internationale s'est associé à l'Outer Space Institute, un institut de recherche situé au Canada, et à des organisations dotées du statut d'observateur auprès du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, à savoir l'Organisation européenne pour des recherches astronomiques dans l'hémisphère austral, le Square Kilometre Array Observatory et la Société astronomique européenne, pour mener une série d'études sur la lien juridique entre l'astronomie et les observations astronomiques d'une part et le droit de l'espace d'autre part.

Ces études ont compris des travaux de groupes de recherche, des échanges de vues à l'occasion d'un colloque de l'Union astronomique internationale à La Palma (Espagne), du 2 au 6 octobre 2023, et des débats lors d'un atelier d'experts organisé par l'Outer Space Institute à Vancouver (Canada), les 16 et 17 novembre 2023. Cette réponse présente les conclusions de ces activités en ce qui concerne l'astronomie et le droit international.

L'astronomie est définie par le Cambridge American Dictionary comme l'étude scientifique de l'univers dans son ensemble et des objets qui existent naturellement dans l'espace, tels que les étoiles.

L'astronomie et les observations astronomiques reposent sur la détection du rayonnement électromagnétique, des particules astrophysiques et des ondes gravitationnelles. Ces observations ont un lien évident avec l'exploration de l'espace extra-atmosphérique, qu'elles soient effectuées depuis la Terre, sur un autre corps céleste ou en orbite.

Les États ont réalisé des investissements importants dans la construction de grandes installations astronomiques, y compris dans le cadre de partenariats multinationaux. L'astronomie fait par ailleurs partie de l'identité nationale de nombreux États et constitue le principal moyen pour leurs acteurs de mener des recherches scientifiques sur les objets situés dans l'espace extra-atmosphérique.

Alors que l'on reconnaît que l'utilisation appropriée des satellites apporte des avantages indéniables à la société, leur multiplication est à l'origine d'un nombre croissant d'interférences qui perturbent les installations astronomiques du monde entier, y compris les observatoires optiques et radio. Les astronomes craignent que si l'on ne prend pas des mesures pour freiner la multiplication des satellites, on subisse une perte substantielle de données et que la capacité à mettre en place des installations astronomiques de nouvelle génération, qui repousseraient les frontières de l'exploration et de la science spatiales, se trouve limitée.

Compte tenu de l'importance de l'astronomie pour l'exploration spatiale et afin de préciser son statut au regard du droit international, des travaux récents ont cherché à déterminer si les observations astronomiques constituaient une forme d'exploration spatiale reconnue sur le plan juridique<sup>2</sup>. Ces études ont examiné les politiques nationales et internationales, ainsi que la pratique des États, et elles sont parvenues à la conclusion que l'astronomie était effectivement considérée comme une forme d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique en vertu du droit international.

Pour pousser la réflexion un peu plus loin, le droit international exige l'application d'une approche systématique de l'interprétation des traités, comme le souligne la Convention de Vienne sur le droit des traités de 1969. Il est généralement admis que la Convention a codifié le droit international coutumier existant et qu'elle est donc applicable aux traités conclus avant son adoption, comme c'est le cas pour le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes.

Dans le cadre de cette analyse systématique des traités, des études supplémentaires ont cherché à savoir si les observations astronomiques faisaient partie « de l'exploration et de l'utilisation » de l'espace extra-atmosphérique en vertu des dispositions du traité sur l'espace extra-atmosphérique<sup>3</sup>. Ces études ont conclu sans ambiguïté que les observations astronomiques constituaient effectivement une forme légale d'exploration pacifique de l'espace extra-atmosphérique et, de ce fait, qu'elles bénéficiaient des libertés et des protections prévues par le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, en particulier celles énoncées aux articles I et IX.

Implication immédiate de ce résultat : les États qui lancent des satellites ont déjà l'obligation de faire preuve de « respect » et d'éviter toute « gêne potentiellement nuisible » aux activités des États qui effectuent des observations astronomiques (art. IX du Traité sur l'espace extra-atmosphérique). Ces derniers s'engagent dans « des recherches scientifiques libres dans l'espace extra-atmosphérique » et, en particulier en ce qui concerne les installations internationales, le font d'une manière qui facilite et encourage « la coopération internationale dans ces recherches » (art. I du Traité sur l'espace extra-atmosphérique).

L'astronomie et les observations astronomiques sont essentielles pour l'exploration spatiale, et elles bénéficient de certaines libertés et protections en vertu du droit international relatif à l'exploration spatiale. Les États sont en outre tenus de prendre dûment en considération les intérêts astronomiques des autres États.

<sup>2</sup> Giuliana Rotola et Andrew Williams, « Regulatory context of conflicting uses of outer space: astronomy and satellite constellations », *Air and Space Law*, vol. 46 n° 4/5 (2021); Connie Walker et Piero Benvenuti (eds.), *Dark and Quiet Skies II for Science and Society: Working Group Reports*, (2022).

<sup>3</sup> Interprétation du Traité au chapitre 3.2 de Michael Byers et Aaron Boley, *Who Owns Outer Space? International Law, Astrophysics, and the Sustainable Development of Space*, (Cambridge University Press, 2023), qui s'inspire d'un premier projet d'interprétation du Traité publié dans le rapport *Dark and Quiet Skies II* (voir note de bas de page 1). Bien que ces interprétations mettent l'accent sur le terme « astronomie », il pourrait être possible de le remplacer par le terme plus général de « observations astronomiques » sans que le résultat n'en soit modifié.

## Université internationale de l'espace

[Original : anglais]

[15 janvier 2024]

L'Université internationale de l'espace (ISU) est une organisation à but non lucratif fondée en 1987 dans le Massachusetts et dont le siège se trouve actuellement à Strasbourg (France). Elle a pour mission de fournir une formation et un enseignement de haute qualité aux personnes souhaitant entrer dans le secteur spatial en proposant une variété de cours en couvrant tous les aspects. Chacun de ses programmes est fondé sur une approche éducative internationale, interdisciplinaire et interculturelle, et sur la promotion de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. La nature interdisciplinaire de ces cours met fortement l'accent sur l'enseignement concernant les politiques spatiales et le droit de l'espace, dans le but de promouvoir des activités spatiales sûres, viables et pacifiques auprès des acteurs actuels et futurs du secteur.

Les activités que l'ISU a menées en 2023 en lien avec le droit de l'espace peuvent être brièvement résumées par une vue d'ensemble du contenu des enseignements du Master en études spatiales, du Programme d'études spatiales, du Programme d'études spatiales pour l'hémisphère sud et du Cours exécutif sur l'espace. L'an passé, ces programmes ont accueilli 216 étudiantes et étudiants au total de 45 pays différents qui, après avoir terminé leurs cursus respectifs, ont rejoint des agences spatiales ou des entreprises privées, ont créé leurs propres start-ups, ou ont poursuivi leurs études dans le secteur spatial. En d'autres termes, l'ISU dispose de sa sphère d'influence, d'une portée large et diversifiée, et joue un rôle important de guide pour les futurs responsables du secteur de l'espace. L'ISU tire une grande fierté de ce rôle et ne manque pas de promouvoir, dans le cadre de ses cours consacrés aux politiques spatiales et au droit de l'espace, la collaboration internationale pour que l'espace continue d'être utilisé au profit de l'humanité.

À la soixante-troisième session du Sous-Comité juridique qui se tiendra à Vienne, l'ISU a l'intention de montrer comment, en 2024 et après, elle continuera à élargir ses offres éducatives. Elle entend s'adresser à un public encore plus large par le biais d'ateliers, de séminaires ou de conférences susceptibles d'intéresser les membres de la profession ou les responsables gouvernementaux. On trouvera ci-après un aperçu des sujets liés aux politiques spatiales et au droit de l'espace qui font partie du cursus du Master en études spatiales, du Programme d'études spatiales, du Programme d'études spatiales pour l'hémisphère sud et du Cours exécutif sur l'espace en 2023.

### Master en études spatiales

Le Master en études spatiales est un programme de 12 mois qui est dispensé chaque année sur le campus central de l'ISU, à Strasbourg. En 2024, il a été complété par un Master ès sciences en études spatiales, d'une durée de 18 mois et entièrement reconnu. Une part importante des cours est consacrée aux politiques spatiales et au droit de l'espace et porte sur les sujets suivants :

- L'évolution du contexte spatial ;
- Les principes relatifs aux politiques spatiales et à l'économie spatiale ;
- Les principes fondamentaux du droit de l'espace, y compris le droit international et national de l'espace ;
- Le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans l'espace ;
- La viabilité de l'espace.

En 2023, plusieurs étudiantes et étudiants du programme de Master en études spatiales ont travaillé sur des sujets liés aux politiques spatiales et au droit de l'espace dans le cadre de leurs projets personnels, et certains d'entre eux ont été choisis pour présenter leurs résultats au Congrès international d'astronautique de Bakou en 2023.

### **Programme d'études spatiales**

L'édition 2023 du Programme d'études spatiales s'est déroulée à São José dos Campos (Brésil), et a été organisée avec le soutien de l'Institut national de recherche spatiale et de l'Institut de technologie aéronautique. Ce programme de deux mois est organisé chaque année dans un lieu différent. En 2024, il se déroulera à Houston, au Texas, en collaboration avec la Rice University et le Johnson Space Centre de la National Aeronautics and Space Administration. Comme pour le Master en études spatiales, ces programmes portent en grande partie sur les politiques spatiales et le droit de l'espace, tout en prévoyant des projets d'équipe qui se concentrent sur des questions connexes. Au cours de l'édition 2023, plusieurs conférences communes sur les politiques spatiales et le droit de l'espace ont été présentées aux 93 participantes et participants, et un module complet a été consacré aux politiques spatiales, à l'économie spatiale et au droit de l'espace, permettant ainsi aux étudiantes et étudiants d'explorer ces sujets de manière plus approfondie. Les étudiantes et étudiants ont également été amenés à réfléchir sur de nouveaux modèles de coopération internationale et sur des questions d'actualité dans le domaine du droit de l'espace. Pendant les travaux de groupe, ils ont réfléchi ensemble à la procédure de règlement des différends utilisée dans le secteur (cas d'arbitrage).

### **Programme d'études spatiales pour l'hémisphère sud**

L'ISU a également proposé le Programme d'études spatiales pour l'hémisphère sud, en coopération avec la University of South Australia à Adélaïde. Comme le Programme d'études spatiales, il s'adresse aux étudiantes et étudiants, aux universitaires et aux professionnels de toutes les disciplines. Suivant un programme identique à celui du Programme d'études spatiales, les 38 participantes et participants ont également été formés aux principes fondamentaux des politiques spatiales et du droit de l'espace.

### **Cours exécutif sur l'espace**

Le Cours exécutif sur l'espace est une formation d'une semaine destinée à fournir une vue d'ensemble des différents aspects du secteur spatial aux professionnels ayant besoin d'une connaissance pratique des applications spatiales dans le cadre de leur activité principale. Le Cours exécutif sur l'espace a été dispensé à Strasbourg en 2023 et il a été consacré à la présentation, aux participantes et participants, des concepts des politiques spatiales, du droit de l'espace et de la coopération internationale. L'ISU a également organisé un cours accéléré sur le secteur spatial à Houston (États-Unis) au cours duquel ont été présentés le passé, le présent et l'avenir de tous les aspects importants du secteur spatial mondial, y compris les politiques spatiales et le droit de l'espace.

En outre, l'ISU a continué d'être à l'initiative d'activités de recherche dans le domaine des politiques spatiales et du droit de l'espace dans le cadre de son Space Policy and Entrepreneurship Lab ; participé à de nombreuses réunions d'experts ; et soutenu d'autres programmes en Europe, en Afrique et au Moyen-Orient dans le cadre de son mandat visant à soutenir les initiatives de renforcement des capacités dans ces domaines.

En résumé, la diversité des enseignements proposés par l'ISU, sa spécialisation axée sur les politiques spatiales et le droit de l'espace, et sa grande renommée dans le secteur en font la plateforme idéale pour promouvoir une utilisation sûre, viable et pacifique de l'espace extra-atmosphérique. L'ISU s'emploie avec diligence à poursuivre ses efforts en 2024 et cherche continuellement des moyens de développer ses activités pour y parvenir. Elle se réjouit de pouvoir parler plus avant de ses activités avec le Sous-Comité et d'échanger avec ses diverses parties prenantes afin de continuer à adapter ses cours aux besoins du secteur.